

**ABONNEMENT.**

**Saumur :**  
 Un an . . . . . 36 fr.  
 Six mois . . . . . 18  
 Trois mois . . . . . 9

**Poste :**  
 Un an . . . . . 35 fr.  
 Six mois . . . . . 18  
 Trois mois . . . . . 9

**On s'abonne :**

**A SAUMUR,**  
 Au bureau du Journal  
 ou en envoyant un mandat  
 sur la poste,  
 et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

**POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE**

**L'ECHO SAUMUROIS**

**JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS**

**BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR**

**Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.**

**INSERTIONS.**

Annonces, la ligne . . . 20 c.  
 Réclames, — . . . . . 30  
 Faits divers, — . . . . . 75

**RÉSERVES SONT FAITES**  
 Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

**On s'abonne :**

**A PARIS,**  
 A L'AGENCE HAVAS  
 8, place de la Bourse,

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

**SAUMUR**

**23 Janvier 1884.**

**LA CHAMBRE.**

Dès le début de la séance, l'honorable président de la droite royaliste a posé au ministre de l'intérieur la question qu'il avait annoncée au sujet d'un arrêté du susdit ministre, arrêté qui plonge dans la misère une fraction de la population parisienne.

M. le duc de la Rochefoucauld-Bisaccia a serré autant que possible sa question. D'ailleurs, les faits parlent d'eux-mêmes.

Les chiffonniers de Paris constituent un corps d'état très-nombreux. On évalue à 70,000 le nombre de personnes vivant de cette industrie qui est presque demeurée à l'état de corporation, sans avoir comme autrefois des organes officiels pour défendre ses intérêts. C'est donc aux représentants du pays à prendre ses intérêts en main.

L'arrêté du préfet de la Seine a jeté un très-grand nombre de familles dans la misère. Certaines circonstances qui ont accompagné cet arrêté ont donné lieu à des interprétations fâcheuses, et ici l'honorable membre royaliste donne lecture d'une circulaire d'un industriel annonçant « aux propriétaires qu'ils seraient exempts de toute contravention s'ils commandaient ces boîtes dans sa maison. » L'orateur fait allusion en outre aux bruits qui ont couru avec insistance dans la population parisienne au sujet des adjudications étranges faites à certains entrepreneurs : « Ces bruits sont faux, » crient les habitants du Marais, parmi lesquels M. Charles Ferry se distingue par l'acuité de ses sens. — « Ils ont les bases les plus sérieuses, crie-t-on à l'extrême gauche. On le verra prochainement ». Le duc de La Rochefoucauld répond qu'il ne fait que signaler ces bruits. Ce qu'il vise surtout, c'est la situation faite à toute une corporation de travailleurs honnêtes qu'un arrêté, dont on n'a pas

mesuré sans doute les conséquences, prive, du jour au lendemain, de ses moyens de travail. L'orateur a été vivement applaudi à droite et sur plusieurs bancs de la gauche.

Le ministre de l'intérieur répond que l'ancien système concernant les ordures ménagères a été condamné depuis longtemps par l'hygiène publique. Il cite des documents.

Le ministre rejette la responsabilité de l'arrêté sur le conseil municipal, lequel peut d'ailleurs rapporter sa décision s'il la trouve mauvaise.

En attendant que le sieur Alcide Dusolier — un Alcide de carton — vienne défendre son rapport sur les emblèmes séditionnels, le citoyen Laguerre a continué ses peu brillants débuts en combattant l'autorisation de poursuites demandée contre le citoyen député Talandier. M. de Cassagnac a pris la parole dans le même sens. Il s'est placé au point de vue de l'inviolabilité parlementaire, sauf pour les délits de droit commun, et dans un excellent discours il a établi que le gouvernement, regrettant déjà la liberté qu'il avait été obligé de donner à la presse, cherchait par un moyen détourné à la réduire ; mais que jamais on ne trouverait dans la droite un député qui consentirait, soit en autorisant des poursuites pour délit de presse contre un de ses collègues, soit en votant l'expulsion d'un membre de la Chambre, à fouler aux pieds les droits des électeurs en les privant de leur représentant. La droite tout entière a applaudi ainsi qu'une partie de la gauche, ce qui a amené sur les visages gouvernementaux une grimace que n'ont point fait disparaître les bulletins bleus qui au nombre de 270 contre 180 ont repoussé les poursuites.

Au Sénat, la discussion du budget extraordinaire a fourni à M. Bocher l'occasion de prononcer un admirable discours.

M. Tirard avait eu l'imprudence de comparer son malheureux budget aux budgets de la Monarchie. Il a payé cher cette audace maladroite.

En 1829, vers la fin de la Restauration, le budget des dépenses s'élevait seulement à la somme de 980 millions ; il y avait un excédent de recettes de 246 millions dont 200 étaient consacrés à l'amortissement. Et cependant la Restauration avait dû payer les dettes de la République et de l'Empire.

Aujourd'hui le budget total de la France est de 6 milliards (y compris les dépenses des départements et des villes) ; nous voilà loin des 980 millions de la Restauration !

Jusqu'en 1879, on avait encore obtenu des excédents de recettes se chiffrant à 300 millions ; depuis lors, tous les budgets se sont soldés en déficit.

Si encore on amortissait sérieusement la dette ; mais non, on diminue les crédits destinés à l'amortissement en même temps que l'on constate de nouveaux emprunts.

Voilà ce que l'honorable M. Bocher a démontré avec une puissance d'argumentation et une lucidité d'exposition très-remarquable. Le beau discours de l'éloquent sénateur enlèvera certainement à M. Tirard l'envie d'établir d'imprudentes comparaisons entre les budgets de la Monarchie et le budget de la République.

**Chronique générale.**

Le Sénat a clos avant-hier la discussion générale sur le budget extraordinaire, après des discours de MM. Bocher, de Freycinet et Pouyer-Quertier.

L'étendue des fautes financières commises par la République a été si grande, que M. Bocher a pu, malgré le beau discours prononcé samedi par M. Buffet, reprendre cette question budgétaire et retenir pendant deux heures l'attention de toute l'assemblée.

Les ministres se sont réunis hier matin en conseil à l'Élysée, sous la présidence de M. Jules Grévy.

Le ministre des affaires étrangères a communiqué à ses collègues une lettre du secré-

taire de l'ambassade chinoise à Paris, déclarant que la lettre adressée par le marquis Tseng à une correspondance allemande, et communiquée au ministère des affaires étrangères, à Berlin, n'était pas destinée à la publicité, et qu'il repousse absolument les responsabilités des appréciations malveillantes pour la France qu'elle contient, ainsi que des commentaires dont elle a été l'objet.

La lettre du mandarin Tseng est datée du 22 janvier.

Il en résulte, en somme, que le représentant de la Chine peut avoir le droit de se moquer du gouvernement de la France ; seulement, il regrette qu'on ait imprimé ce qu'il a écrit.

Si la République n'est pas contente, c'est qu'elle sera difficile.

**UN MEETING D'INNOCENCE.**

On télégraphie de Lyon, 22 janvier, qu'une nombreuse réunion anarchiste a eu lieu lundi pour protester contre la condamnation de Civot.

L'assemblée a adopté le projet de se rendre au pied de l'échafaud pour empêcher l'exécution.

Le principal orateur, un Italien recherché par la police de son pays, a été arrêté à la sortie.

Des trois scrutins qui ont eu lieu le 20 janvier dans la Charente, la Corse et la Seine-Inférieure, deux ont donné des résultats dont les conservateurs sont en droit de se féliciter. Comme nous l'avons dit hier, M. Arnous a été élu à Barbezieux, M. Grout à Dieppe. L'échec des candidats de gauche, malgré l'énergique appui que leur donnait l'administration, indique que les fautes du gouvernement de la République commencent à porter leurs fruits. La faiblesse montrée par le gouvernement en face des agitations de la rue, son incapacité administrative, son incurie dans la gestion des finances, dessillent les yeux les plus opiniâtrement fermés. Comme il n'y avait aucune raison de penser que l'avenir soit différent du

30 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

**LUCIENNE**

PAR M<sup>lle</sup> MARTHE LACHÈSE.

XII

Pendant tout le jour, Lucienne fut comme écrasée. Lorsque le spoliateur était tout à coup apparu à ses yeux, elle avait éprouvé un saisissement terrible mais passager. Lorsqu'elle avait lutté contre l'horreur qu'il lui inspirait, elle n'avait eu que son propre cœur à combattre ; il ne s'était agi que d'aimer assez Dieu pour se vaincre elle-même dans un acte de suprême charité. Mais la situation, de plus en plus cruelle pour la jeune femme, devenait maintenant redoutable pour son mari et pour toute cette famille au sein de laquelle un homme indigne, peut-être fatal, avait reçu le rang d'un fils.

Lucienne éprouvait une impression semblable à celle d'une personne qui vient de saisir un flambeau et, à l'aide de cette lueur soudaine, examine, çà et là, des terrains mouvants, des endroits suspects. Ainsi la jeune femme fouillait-elle ses souvenirs.

En maintes occasions, M. de Charolles s'était

montré hostile contre elle, sans aucun motif, comme s'il cédait à une antipathie. En quelques autres, au contraire, il l'avait traitée avec une sorte de pitié. Parfois, quand elle lui parlait, il détournait brusquement les yeux...

Jusqu'à ce jour, Lucienne avait cru que son beau-frère ne l'aimait pas, parce que, seule dans la famille Mauvoisin, elle lui tenait tête à l'occasion. Elle s'était donné plusieurs fois cette liberté formidable. Maintenant que, dans les replis des choses, elle aussi, portait un flambeau, elle changeait de pensée, elle se disait que, sous ce masque hautain, il y avait peut-être des remords, peut-être même des craintes.

Il était évident qu'elle n'avait à prendre aucune initiative près de sa belle-sœur. Sans une nécessité absolue, on n'enlève pas à un mari l'estime de sa femme, même quand cette estime naît d'une illusion. Si elle avait osé émettre le plus léger soupçon sur M. de Charolles, elle aurait provoqué de vraies fureurs chez M. et M<sup>me</sup> Mauvoisin. Il lui aurait fallu passer pour la plus méchante des créatures, ou arriver à des explications qu'il était difficile de donner sans trahir la présence de Pedro Lozarès.

D'ailleurs, à quoi bon ? Le seul résultat de ces douloureuses révélations aurait été d'inspirer de la défiance envers M. de Charolles. Ce résultat valait-il la tristesse et la discorde qui ne manqueraient pas d'en être le prix ?

Raoul, seul, pouvait recevoir impunément une confiance. Mais, bien qu'il s'améliorât de jour en jour, il n'avait pas tant changé depuis six mois que Lucienne pût revenir sagement sur les motifs qui lui avaient fait céder la découverte du spoliateur. Puis, Raoul croirait-il à ce témoignage ? Ne trouverait-il pas, au contraire, dans les paroles de Lozarès, une nouvelle raison de s'indigner et de sévir ?

Enfin et surtout, Raoul était heureux. La vie qui s'inaugurait pour lui le charnait déjà, et allait peu à peu le captiver. Il n'était fait ni pour la lutte, ni même pour l'inquiétude. Fallait-il, pour prévenir des périls peut-être imaginaires, troubler le bien naissant, préparé avec tant de soin ?

Dans la nuit qui l'enveloppait, dans les anxiétés qui se disputaient son âme, Lucienne avait du moins un soulagement. Raoul, qui se plaignait d'être souvent fatigué, devait se rendre prochainement au Croisic dont les raffineries de sel offrent des ressources particulières pour un traitement fortifiant.

Lucienne se disait donc que, pendant cinq ou six semaines, elle allait demeurer loin des tourments qui se partageaient sa vie. Elle aspirait à un repos moral et physique, bien que, sur les plages à la mode, on ne puisse guère trouver ce calme réparateur qui est le bienfait par excellence des rivages solitaires.

M<sup>me</sup> de Charolles allait au contraire prendre la route de Caulerets. Elle avait un peu souffert de la gorge pendant l'hiver. Obligés de choisir entre leurs deux enfants, M. et M<sup>me</sup> Mauvoisin devaient nécessairement accompagner leur fille dont le mari était retenu à Paris.

Les arrangements s'étaient pris ainsi à la satisfaction de tous, et surtout de Lucienne qui, depuis son voyage de noces, n'avait jamais pu faire dix lieues seule avec son mari.

A cette époque de l'année, Paris perd beaucoup de ses attraits. Ceux qui ne cherchent qu'à le visiter redoutent les chaleurs. Ceux qui l'habitent rêvent de l'abandonner momentanément. D'irrésistibles séductions attirent vers les bois ombreux, les prés odorants, les rives fleuries. La grande ville se dépeuple, au moins en partie.

M<sup>mes</sup> de Rochefeuille cédaient, elles aussi, à l'entraînement général. Elles avaient loué une petite maison près de Nanterre.

— Nous sommes des personnes très-sages, disait M<sup>lle</sup> Fanny. Vous autres, jeunes oiseaux, vous vous envoliez comme les hirondelles, au gré de vos desirs. L'espace vous est ouvert. Mais quand on traîne l'aile et qu'on tire le pied, il ne faut pas se proposer de gagner les antipodes.

En revanche, ce qu'elle comptait gagner, assez souvent pour que Lucienne partît tranquille, c'était la pauvre chambre de Lozarès. La proximité du

présent et du passé, la forme du gouvernement étant ici plus coupable encore que les hommes qui dirigent les affaires publiques, les résultats électoraux de la journée du 20 janvier doivent être pour les conservateurs un gage d'espérance et un puissant encouragement à ne pas se désintéresser des luttes politiques.

La République française a fait, du discours prononcé samedi par M. Buffet au cours de la discussion du budget extraordinaire, un éloge auquel nous ne saurions que nous associer. Elle déclare notamment qu'une « Chambre qui contiendrait quatre ou cinq députés de la force de M. Buffet, marquerait certainement dans l'histoire parlementaire ». La République française n'a certes pas tort, mais si les républicains opportunistes tiennent en l'estime qui leur est due les talents de l'honorable ancien président du conseil, pourquoi ont-ils affecté de pratiquer une politique financière absolument opposée à celle que défend avec tant d'autorité M. Buffet ? Pourquoi, lorsque cet homme politique et ses amis étaient au pouvoir, les ont-ils combattus avec tant d'acharnement ? Mais peut-être la courtoisie déployée par la République française a-t-elle des motifs moins élevés que le souci des véritables intérêts du pays. Peut-être dans les Vosges, ce « bourg-pourri » de M. Ferry et de sa famille, l'opinion publique commence-t-elle à s'apercevoir de l'erreur qu'elle a commise.

#### L'IMPÔT SUR LES REVENUS.

Nous avons annoncé que le gouvernement préparait un projet d'impôt sur le revenu. La Petite France nous apprend que le projet, parfaitement réel, — puisqu'il a été adopté par la sous-commission de la réforme de l'impôt, — consiste non pas en un impôt sur le revenu, mais en un impôt sur les revenus.

L's de ce pluriel est presque aussi belle que le grand « de l'Union républicaine.

Voici le résumé, d'ailleurs peu clair, que donne la Petite France de ce projet — clair en ceci seulement qu'il a pour but de tirer encore un peu plus d'argent de la poche des contribuables :

« Chaque source de revenus est frappée isolément et à un taux différent, suivant que les revenus proviennent :

- » De capitaux impérisables ;
- » Qu'ils sont mixtes, c'est-à-dire provenant du capital et du travail, comme dans le commerce et l'industrie ;
- » Et, en troisième lieu, de revenus essentiellement aléatoires, comme ceux du travail.

» Pour arriver à ce but, on transforme les impôts actuels dits de répartition en impôts de qualité. Puis, la péréquation étant faite entre les propriétaires fonciers, on établit la péréquation entre tous les impôts de même nature, en prenant pour base la moyenne actuellement payée par la rente de la terre et en réduisant la taxe à mesure que le revenu devient plus aléatoire.

» Le produit de surtaxes résultant de cette

opération et des taxes dont sont frappées les revenus non encore imposés s'élève, en chiffre rond, à 213 millions.

» Le seul point sur lequel la commission n'a pas encore pris de résolution définitive est celui de savoir si on supprimera entièrement l'impôt sur les boissons hygiéniques, ou si l'on affectera une partie des ressources y destinées au dégrèvement de l'impôt sur la grande vitesse.

» Ce dégrèvement aurait l'avantage, en raison des conventions passées avec les grandes Compagnies, d'obliger celles-ci à réduire de la même somme le prix des transports, d'où double bénéfice pour le public.

C'est-à-dire que le dégrèvement profitera uniquement à une classe de contribuables, tandis que l'universalité sera frappée par l'impôt nouveau. Il est à croire que le vote de ce projet rencontrera quelques difficultés.

#### PORTES ET FENÊTRES.

Les causes de la crise ouvrière ? Mais, sans les chercher si loin, ces causes, ne doit-on pas considérer parmi les plus funestes les théories de libre échange qu'a voulu appliquer dans notre pays le gouvernement républicain ?

C'est grâce à ce fameux libre-échange que nous en sommes réduits, dans notre pays, à payer aux douanes étrangères des droits énormes pour les produits fabriqués en France et que nous exportons, alors que les étrangers n'ont rien à déboursier à la douane française pour les objets de même nature qu'ils expédient chez nous.

C'est grâce à ce libre-échange que le bois ouvré de la Norvège, par exemple, ne paie pas plus à la douane que le bois brut. Une FENÊTRE et des PORTES en sapin venues de Norvège et toutes prêtes à être posées ne coûtent pas plus cher que le seul prix de façon d'une fenêtre ou d'une porte faite à Paris sur le même modèle. Comment, dans ces conditions, la lutte pourrait-elle être égale ?

Proclamez le libre-échange, soit ; mais alors proclamez en même temps le libre-échange de la main-d'œuvre ; c'est-à-dire convenez que les conditions de fabrication seront les mêmes entre les divers pays avec lesquels nous faisons des traités de commerce !

De cette façon, la lutte sera raisonnable, au lieu d'être rendue matériellement impossible. Une protection raisonnable et modérée a précisément pour effet de permettre aux patrons et aux propriétaires de manufactures de conserver aux hommes qu'ils emploient des salaires suffisamment rémunérateurs. Mais il ne faut pas non plus que ceux-ci en abusent pour élever sans cesse leurs prétentions ; car il vient un moment où, même tout en tenant compte des droits protecteurs, même en calculant les frais d'entrée et de transport, les produits du dehors peuvent pénétrer chez nous, en offrant aux consommateurs plus d'avantages que ceux qui ont été fabriqués en France. A ce signe-là, on aperçoit que les exigences

de nos ouvriers ont dépassé toute mesure ; et c'est à eux de comprendre qu'ils doivent, s'ils veulent vivre de leur travail, ne plus vendre leurs bras trop cher.

C'est là qu'est en partie le remède, bien plutôt que dans une application immodérée des doctrines libre-échangistes.

(Union de l'Ouest.)

On dit que M. Caméscasse s'agite beaucoup en ce moment pour calmer les inquiétudes de M. Waldeck-Rousseau.

La police politique est sur les dents, très-occupée à chercher les complots monarchiques qui pourraient s'organiser dans les quartiers populeux de la capitale.

Le nombre des émigrants qui ont débarqué à New-York pendant l'année écoulée s'élève à 400,447. Un joli chiffre, intérieur pourtant à celui de 1882, qui avait été de 445,480.

Nous lisons dans un journal de Sens (mais qui n'en a aucun) :

« Les épaulettes d'un suisse ont failli causer une révolution dans la ville de Sens ; les plus grands périls menaçaient, mais le conseil d'arrondissement veillait au salut du pays, et l'on peut espérer que le danger est maintenant conjuré. Voici les faits :

» La cathédrale de Sens possède les plus majestueux et les plus brillants des suisses : habilement rouge écarlate, épaulettes grânes d'épinard, comme un général de division, sauf peut-être les étoiles. Quoique charmé sans doute de la couleur des hallebardiers, le conseil d'arrondissement n'a pas voulu transiger avec les principes, et portant ses pensées au-delà du territoire restreint dont les intérêts lui sont confiés, il a émis le vœu « qu'il fût interdit aux suisses de cathédrales de porter des épaulettes d'officier supérieur. »

» On croit que M. le ministre de la guerre va saisir au plus tôt le conseil de cette grave affaire. »

Voilà un conseil d'arrondissement qui évidemment ne sait à quoi employer ses séances. Si l'on proposait de le supprimer ?

#### BULLETIN FINANCIER.

Paris, 22 janvier.

La reprise s'accroît, les Rentes et les principales valeurs suivent le mouvement ascensionnel, sans que l'on connaisse toutefois d'autre cause à la hausse que celles que nous avons indiquées précédemment : c'est-à-dire la nécessité, pour la haute banque, de préparer le terrain pour les emprunts qui sont à la veille de faire leur apparition.

77.05 et 77.175, le 3 0/0 ; 77.95 et 78.15, l'amortissable ; 107.30, 107.40 et 107.45, le 4 1/2 0/0 1883.

Trés-ferme, le Crédit Foncier ; de nombreuses demandes le font progresser de 1,250 à 1,260 et 1,267.50 ; pour cette valeur la hausse a beau jeu et c'est à juste titre que ces cours progressent si rapidement.

Les actionnaires du Comptoir Industriel de France et des Colonies se sont réunis le 14 janvier courant en assemblée générale extraordinaire ; ils

— Il faut espérer que l'air salin, le beau soleil et, surtout, six semaines au Casino donneront de l'appétit à monsieur mon gendre, dit M. de Barli.

— Je le pense, répondit doucement Lucienne qui pleurait.

— Il fera bien de ne pas aller sur l'eau. Une vague pourrait menacer sa précieuse existence.

— J'ai eu assez de chagrins pour que la Providence m'en épargne un semblable, dit Lucienne.

— Taisez-vous donc, Prosper, dit M<sup>me</sup> de Barli en jetant à son mari un regard de reproche. Vous verriez Raoul menacé par une vague que vous seriez le premier à lui porter secours.

M. de Barli ne répondit pas. Il ne pouvait pas dire non, et il ne voulait pas dire oui.

— Qu'allez-vous devenir pendant mon absence ? soupira Lucienne.

— Tu le sais bien, dit son père. Tu connais notre existence.

Sa mère ajouta :

— Nous aurons la chaleur en plus, notre seule joie en moins. A cela se borneront les différences. Heureusement nous sommes près du Luxembourg.

— Ah ! dit la pauvre jeune femme, que ne puis-je prendre sur mes épaules tous vos fardeaux !

— Tu as assez des tiens, répondit sa mère. Lucienne pensa :

— Et si vous l's connaissiez tous !

Il lui fallut enfin leur donner le baiser de l'adieu.

Tout à tour et longuement, ils serrèrent dans leurs bras cette fille chérie, leur trésor à demi perdu. Sa mère lui dit tout bas, comme recommandation dernière :

— Amuse-toi un peu, toi aussi, je l'en supplie. Cela te fera du bien, tu es si amaigrie ! Ne te fais pas de chagrin, entends-tu ?

Pour toute réponse, Lucienne pleura davantage.

On connaît la vie des eaux et des bains de mer, avec ses relations fugitives, ses distractions où l'on veut retrouver un écho des grandes villes, les excursions en nombreuse compagnie, les chasses, les pêches organisées avec force couleur locale, enfin tout ce qui séduit les amateurs de mouvement, de plaisir, et fait foir, au contraire, ceux dont la santé demande le calme ou dont l'esprit cherche à goûter paisiblement les beaux aspects.

Lucienne avait, volontiers, fait partie de ces réfractaires. Mais Raoul était peu malade et pas poète du tout. Le Croisic lui parut un Eden. Lucienne, d'ailleurs, s'y trouva bien aussi, et trois semaines s'écoulaient de manière à leur laisser des souvenirs très-agréables.

(A suivre.)

MARTE LACHÈSE.

ont voté la dissolution de la Société et nommé liquidateurs MM. Vindrey, d'Orgoval et Blanchet.

Les Chemins français sont sans changement notable : 1,246.25, le Lyon ; 1,140, le Midi ; 1,755, le Nord ; 1,280, l'Orléans.

C'est aujourd'hui qu'a lieu l'émission des 58,000 obligations des Chemins Andalous ; elles sont offertes au public à 280 francs ; elles rapportent un intérêt de 15 francs par an.

Le Suez est hésitant, quoique plus haut coté qu'hier : 2,035, 2,025, 2,045, dernier cours 2,035.

Nous attirons de nouveau l'attention de nos lecteurs sur le Graphique du Financier des Communes, sur les valeurs du Suez, en leur rappelant que le prix est de : un franc, et que les demandes doivent être adressées, accompagnées de cette somme, au directeur de la Banque des Communes de France, 15, Chaussée-d'Antin, à Paris.

Le prochain Graphique aura pour objet les Rentes françaises depuis 1870.

L'Unité d'Egypte est en hausse à 342.50 et 343.45. Le mouvement, croyons-nous, ne s'arrêtera pas là.

La Rente Espagnole est en légère réaction à 58 1/2 et 58 7/16, sous le poids de quelques réalisations de bénéfices ; mais elle reprend en clôture à 58 11/16.

Comme nous l'avons dit précédemment, le mouvement de hausse sur ce fonds prend une nouvelle extension.

92.45, l'Italien 5 0/0 ; 8.70, le Turc 5 0/0 ; 651.25 et 653.12, la Banque Ottomane.

## CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

### LES DENIERS COMMUNAUX SOUS LA R. F.

Nous recevons communication de la lettre ci-jointe, adressée à M. le Préfet de Maine-et-Loire par un honorable habitant de la commune des Ulmes.

Nous espérons que ce document, intéressant à plus d'un titre, est de nature à appeler l'attention du public sur les agissements de certains maires actuels et sur leur manière de gérer les finances des communes.

Il est probable que, cette fois, l'administration daignera répondre.

« Les Ulmes, le 9 décembre 1883.

» Monsieur le Préfet,

» Depuis plusieurs mois, le bruit court aux Ulmes que le conseil de préfecture a approuvé les nouveaux comptes que le sieur Sébille, Pierre, maire, a dû rendre, en vertu de l'injonction qui lui en avait été faite le 13 juin 1881 au sujet des gestions de 1871 à 1880.

» Comme vous vous le rappelez, ce magistrat municipal s'était vanté, dans une réunion officielle, que les comptes administratifs, qu'il présentait chaque année au conseil de préfecture, étaient faux, et son adjoint, un sieur Beaumont-Coupat, disait avec orgueil que c'était lui qui faisait tous les faux mémoires et les faux mandats, à l'aide desquels son ami le maire touchait directement chez le percepteur la moitié environ des revenus de la commune. Si le sieur Sébille ne touchait pas l'intégralité des revenus, c'est que la seconde moitié était affectée aux traitements de l'instituteur, de l'institutrice, du cantonnier et du garde-champêtre, qui préféraient recevoir en main propre le montant de leur mandat.

» Le bruit court aussi que les nouveaux comptes, qui auraient été présentés au tribunal administratif, seraient aussi faux que les premiers.

» Nous ignorons absolument ce qu'il y a de fondé dans ces rumeurs. Mais comme il est vraisemblable que le conseil de préfecture a statué sur cette affaire, puisque l'injonction qu'il avait donnée au sieur Sébille date du 13 juin 1881, nous avons écrit au maire des Ulmes une lettre dont voici la teneur :

« Les Ulmes, le 28 juillet 1883.

» Monsieur le Maire,

» Je suis allé mardi dernier à la mairie, afin de prendre connaissance des comptes administratifs pour les neuf années, de 1874 à 1880, que le conseil de préfecture vous avait enjoint de rendre, les premiers ayant été reconnus faux. Ces nouveaux comptes devraient être déposés à la mairie, si, comme on le dit, le tribunal administratif a statué sur cette affaire. Cependant le secrétaire de la mairie m'a affirmé qu'il n'avait point vu ces comptes, que par conséquent il lui était impossible de me les montrer.

» Quand un honnête homme a eu en manquement de l'argent qui ne lui appartenait pas, il doit désirer que ceux qui ont versé cet argent sachent à quoi il a été dépensé. Pourquoi donc alors ce mystère

séjour champêtre lui avait permis de donner à ce sujet toutes les assurances possibles.

Pedro, ou plutôt Manoël, ne verrait donc plus sa chère consolatrice, celle qu'il appelait l'ange de sa rédemption, mais il verrait encore celle qui se nommait elle-même le lieutenant de M<sup>me</sup> Mauvoisin. De plus, des précautions seraient prises de manière à ce que rien ne lui manquât.

Pourtant, il restait un sujet dont la tristesse s'augmentait encore par la comparaison de la gaieté qui se manifestait d'autre part. M. et M<sup>me</sup> de Barli ne pouvaient songer ni à faire un voyage, ni à louer un séjour d'été. Ils allaient demeurer seuls dans ce Paris délaissé. N'étaient-ils pas attachés au travail comme des mercenaires ? Quand ils auraient eu si grand besoin de respirer un air pur ! si grand besoin de se délasser un peu, de profiter, eux aussi, des avantages qu'offre la belle saison ! M<sup>me</sup> de Barli était toujours en proie à cette langueur qui paralysait son courage et développait chez elle l'irritation des nerfs.

Lucienne sentait son cœur se déchirer lorsqu'elle se disait qu'elle jouissait de la fortune, qu'elle prodiguait l'aumône, et qu'il lui était interdit d'apporter la moindre amélioration à la situation navrante de ses parents.

Les adieux qui s'échangèrent entre eux furent empreints de cette mélancolie amère que ni M. ni M<sup>me</sup> de Barli ne cherchaient à dissimuler.

prolongé dans lequel vous vous enveloppez? La loi de 1837 a prévu le cas, et a voulu que tous les contribuables, sans exception, pussent prendre connaissance des comptes communaux. Je tiens à user de ce droit, et je ne suis pas le seul, car un bien plus grand nombre de contribuables que vous ne le pensez, tiennent à savoir ce qu'est devenue une somme de 8,000 fr. dont on ignore absolument l'emploi.

« Veuillez donc, conformément à la loi, mettre ces nouveaux comptes à la disposition des contribuables qui voudraient en prendre connaissance. Les gens honorables et sensés des Ulmes se demandent avec raison pourquoi, si cet argent a réellement été dépensé dans l'intérêt de la commune, on viole ainsi la loi, et on met autant d'obstination à cacher l'emploi des fonds communaux.

« Recevez, monsieur le maire, etc. »

« Cette lettre n'a amené aucun résultat. Beaucoup de contribuables veulent cependant savoir comment ont été dépensées toutes les sommes (qui se montent à 48,000 francs) que le maire, à l'aide des faux mémoires fabriqués par son adjoint et des mandats quittancés avec de fausses signatures, encaissait directement et emportait chez lui. C'est à peine si on peut se rendre compte d'une dépense de 40,000 fr. Une somme de 8,000 fr. aurait donc disparu.

« Assurément les nouveaux comptes présentés par le sieur Pierre Sébille, au conseil de préfecture, ont été préalablement approuvés par le conseil municipal; mais malheureusement, ou plutôt heureusement pour nous, puisque cela nous permet de nous tenir sur nos gardes, les membres de cette assemblée nous ont fait connaître leur manière de voir à ce sujet. A la séance de mai 1881, un membre du conseil municipal des Ulmes, alors qu'on réclamait des comptes au maire, n'a pas craint de prononcer ces paroles imprudentes ou impudentes: « Nous avons commencé à le soutenir, nous le soutiendrons jusqu'au bout. » Aucun conseiller municipal n'a alors protesté. Quelle confiance peuvent donc inspirer de tels conseillers!

« Quoi qu'il en soit d'ailleurs, nous avons la loi pour nous; nous voulons savoir, et c'est notre droit de l'exiger, comment ont été dépensés les revenus de la commune de 1871 à 1880. Dans cette commune si singulièrement administrée, en dehors des trois centimes additionnels votés pour l'agrandissement de la maison d'école, nous payons 74 centimes additionnels, alors que dans les communes voisines on paie 30 ou 35 centimes seulement. Pourquoi ce surcroît d'impôts qu'une sage administration ferait disparaître? Ce n'est assurément pas le moment de surcharger d'impôts les propriétaires et les cultivateurs, qui ne récoltent et ne vendent sinon rien, du moins peu de choses, et couvrent à peine leurs frais.

« Le sieur Pierre Sébille, maire des Ulmes, a tort de se dérober ainsi, et de violer la loi pour cacher aux contribuables de la commune la manière dont il a disposé des fonds communaux; nous réclamerons en effet jusqu'à ce qu'il nous soit donné satisfaction.

« D'ailleurs nous aimons à croire qu'un préfet ne peut s'associer à une violation aussi flagrante de la loi; aussi nous espérons que vous voudrez bien donner des ordres pour que le maire des Ulmes communique aux contribuables de la commune les nouveaux comptes qui ont dû être approuvés par le conseil de préfecture.

« Veuillez agréer, monsieur le Préfet, etc.  
« Signé: JAHAN,  
« Ancien sous-préfet,  
« propriétaire aux Ulmes. »

Par jugement, en date du 45 décembre 1883, le tribunal de première instance de Saumur a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence du sieur Jean Boussi, époux de la dame Anne Gerard ou Girard, disparu depuis 1871.

#### CLASSE DE 1883.

Le tirage au sort des jeunes gens de la classe de 1883, dans l'arrondissement de Saumur, commence aujourd'hui 23 janvier (2 heures) par Montreuil-Bellay, et continuera demain jeudi 24 (4 heures) à Gennes, vendredi 25 (midi) à Doué, samedi 26 (4 heures) à Vihiers.

Pour les trois cantons de Saumur, nous rappelons que le tirage aura lieu, savoir :

Saumur (Nord-Ouest), lundi 28 janvier, à 4 heures.

Saumur (Sud), mardi 29 janvier, à 4 heures.

Saumur (Nord-Est), mercredi 30 janvier, à 4 heures.

#### VÉRIFICATION DES POIDS ET MESURES EN 1884.

La vérification périodique des poids et mesures, en 1884, se fera, dans l'arrondissement de Saumur, aux jours et lieux ci-après indiqués :

Saumur, du 2 janvier au 8 mars. — Bagnaux, 10 et 11 mars. — Saint-Hilaire-Saint-Florent, 12 et 13 mars. — Saint-Lambert-des-Lévées, 14 et 15 mars. — Saint-Martin-de-la-Place, 17 mars. — Saint-Clément-des-Lévées, 17 mars. — Les Rosiers, 18 et 19 mars. — Varennes, 20 mars. — Villebriant, 21 mars. — Distré, 25 mars. — Artannes, 25 mars. — Chacé, 25 mars. — Varrains, 26 mars. — Saint-Cyr-en-Bourg, 26 mars. — Saint-Just-sur-Dive, 26 mars. — Brézé, 27 mars. — Epieds, 27 mars. — Rou-Marson, 2 avril. — Verrie, 2 avril. — Allonnes, 3 avril. — Brain-sur-Allonnes, 4 avril. — La Breilla, 4 avril. — Neuillé, 8 avril. — Vivy, 8 avril. — Dampierre, 9 avril. — Souzay, 9 avril. — Parnay, 9 avril. — Turquant, 10 avril. — Montsoreau, 10 avril. — Fontevrauld, 11 et 12 avril. — Montreuil-Bellay, 15 et 16 avril. — Méron, 16 avril. — Antoigné, 17 avril. — Le Coudray-Macouard, 22 avril. — Courchamps, 22 avril. — Moutfort, 29 avril. — Cizay, 29 avril. — Brossay, 29 avril. — Le Poy-Notre-Dame, 30 avril. — Saint-Macaire-du-Bois, 1<sup>er</sup> mai. — Le Vaudelnay-Rillé, 1<sup>er</sup> mai. — Les Ulmes, 6 mai. — Meigné, 6 mai. — Denezé, 6 mai. — Doué, 12, 13, 14 et 15 mai. — Soulanges, 15 mai. — Douces, 16 mai. — Forges, 16 mai. — Les Verchers, 19 mai. — Concourson, 19 mai. — Saint-Georges-Chatelais, 19 mai. — Martigné-Briand, 20 mai. — Brigné, 21 mai. — Louresse-Rochemenier, 21 mai. — Ambillou, 21 mai. — Noyant, 22 mai. — Lourier, 22 mai. — Chenehutte-les-Tuffeaux, 27 mai. — Trèves-Cunault, 27 mai. — Gennes, 28 mai. — Le Thourcil, 29 mai. — Saint-Georges-des-Sept-Voies, 29 mai. — Coutures, 29 mai. — Chamellier, 30 mai. — Grézillé, 30 mai. — Aubigné, 10 juin. — Tigné, 10 juin. — La Fosse-de-Tigné, 10 juin. — Tancoigné, 11 juin. — Trémont, 11 juin. — Cernusson, 11 juin. — Montilliers, 12 juin. — Vihiers, 16 et 17 juin. — Le Voide, 17 juin. — Saint-Hilaire-du-Bois, 18 juin. — Les Cerqueux-sous-Passavant, 18 juin. — Cléré, 18 juin. — Passavant, 19 juin. — Nueil, 19 juin. — Saint-Paul-du-Bois, 20 juin. — La Plaine, 20 juin. — Somloire, 20 juin. — La Salle-de-Vihiers, 21 juin. — Coron, 21 juin. (Extrait du *Patriote*.)

#### THOUARS.

Un de nos correspondants nous écrit, qu'en passant devant l'hospice de Thouars, il a vu que la seconde ligne de son inscription : « fondé sous le patronage de S. A. R. le prince de Joinville », quoique assez récemment faite, semblait avoir été effacée... Est-ce involontairement? N'est-ce pas plutôt à dessein? Il y a des souvenirs de bienfaits royaux qui gênent MM. les républicains.

Les travaux de restauration et de reconstruction du remarquable château de Thouars sont fort avancés; il faut cependant y dépenser une somme assez considérable; mais, une fois ces travaux terminés, Thouars pourra être fière de ce beau monument, dont l'élégante chapelle, en particulier, attire à l'extérieur les regards par ses délicates dentelures.

#### DOUBLE TENTATIVE D'ASSASSINAT A LOUESTAULT.

Louestault est une petite commune de 335 habitants, située à 27 kilomètres de Tours et à 5 kilomètres de Neuvy-le-Roy, le chef-lieu de canton. Un drame sanglant vient de se dérouler non loin de ce bourg, dans une maison isolée habitée par la femme Gousset et sa fille.

Samedi dernier, ces deux femmes étaient occupées, l'une à tricoter, l'autre à mettre le ménage en ordre, quand un individu est entré, demandant à allumer une cigarette. A peine était-il dans l'intérieur de la maison que cet homme, dégainant un couteau-poignard, s'est jeté sur la mère Gousset et lui en a porté un coup dans la direction du cœur. Cette femme a paré le coup avec son bras gauche, mais ce bras a été traversé de part en part par le couteau.

L'assassin s'est ensuite retourné vers la fille qui, avant de pouvoir faire le moindre mouvement, recevait un coup de couteau à la nuque.

Alors les deux femmes, affolées par la peur et couvertes de sang, se sauvèrent à travers la campagne dans la direction du bourg en jetant des cris désespérés. L'assassin, après les avoir poursuivies pendant

quelques mètres, les a laissées fuir et est revenu à la maison prendre une somme de 80 francs; après cela il est disparu.

La gendarmerie, immédiatement prévenue, est arrivée quelques heures après, et s'est livrée, toute la soirée, à d'actives recherches. Le lendemain, dimanche, M. le procureur de la République s'est transporté sur les lieux, et on a fini par découvrir le meurtrier que les gendarmes ont arrêté à quelques kilomètres de Louestault.

C'est un nommé Stervinon, un repris de justice; jeudi dernier il était sorti de la prison de Tours. Cet homme, en présence de M. le procureur, et des deux victimes qui l'ont reconnu, a fait les négations les plus énergiques. Il a été amené à Tours pour y être écroué.

Les blessures reçues par les femmes Gousset ne sont heureusement pas très-graves et ne mettent pas leurs jours en danger.

(*Journal d'Indre-et-Loire*.)

#### AUTRE TENTATIVE D'ASSASSINAT.

Au lieu dit *la Bouquinière*, village de l'Alouette, commune de Joué-lès-Tours, habite depuis longtemps le nommé François Paquet, célibataire, âgé de 63 ans.

Samedi soir, le sieur Paquet ayant besoin dans son jardin attenant à sa maison, sortait de chez lui vers 6 heures 1/2, quand un individu s'élança sur lui comme une bête furieuse, et lui porta à la tempe plusieurs coups d'un instrument ou d'une arme que l'on appelle *coup-de-poing*.

Etourdi par le premier coup, le malheureux Paquet tomba à terre en s'écriant : A l'assassin! Un nouveau coup l'atteignit à la tête, et certainement l'assassin aurait achevé sa victime, si les époux Salmon n'étaient accourus à la hâte.

Le nommé X..., habitant rue du Clusel, à Tours, a été arrêté comme soupçonné d'être l'auteur de cette tentative d'assassinat.

(*Indépendant d'Indre-et-Loire*.)

#### NANTES.

*Disparition mystérieuse.* — Un bruit étrange circule depuis quelques jours dans notre ville, dit *l'Espérance du Peuple*. Une jeune fille de Bourgneais a disparu depuis le dimanche 13 janvier courant, et, malgré toutes les recherches, on n'a pu jusqu'à présent la retrouver.

Voici les détails que nous avons recueillis sur sa disparition :

La demoiselle Bachelier, tel serait le nom de la victime, est âgée de 20 ans; elle était fiancée depuis un an environ à un de ses cousins nommé Donatien Hémion, âgé de 28 ans.

Les deux jeunes gens sont partis de Bourgneais, le dimanche 13 janvier, pour se rendre à Nantes. Ils ont loué un bateau à Barbin et sont allés prendre un repas à la Chapelle-sur-Erdre; le soir, on les a vus remonter dans leur bateau pour rentrer à Nantes.

Le sieur Hémion est rentré seul à Bourgneais, disant ne pas savoir ce qu'était devenue sa fiancée.

Les bruits les plus étranges ayant circulé, M. Bascher, maire de cette commune, a dit-on, interrogé le jeune homme, qui lui aurait répondu que, faisant une promenade en bateau, sa cousine avait voulu relever sa robe qui traînait dans l'eau et était tombée accidentellement dans l'Erdre où elle s'était noyée; il ajoutait qu'il lui avait été impossible de lui porter secours.

Après cette déclaration, M. le maire de Bourgneais, accompagné des parents du jeune homme et de la jeune fille, a fait opérer des recherches à l'endroit indiqué; ces recherches sont demeurées sans résultat.

Le parquet de Nantes, informé de ces faits, a ordonné une enquête.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant de cette mystérieuse affaire.

#### Faits divers.

Puisqu'on annonce décidément le froid pour la fin du mois, c'est le moment de signaler le vélocipède à patins qui vient d'être inventé à New-York, et qui est destiné à fonctionner sur la glace ou sur un sol gelé et couvert de neige.

L'aspect de l'appareil est à peu près celui d'un tricycle ordinaire, mais quand on l'examine avec quelque attention, on voit qu'il

en diffère. L'appareil est monté sur deux paires de patins; les deux patins de l'avant peuvent être orientés à droite et à gauche en même temps que les roues de propulsion. Ces roues sont munies de cannelures qui mordent la surface du sol glacé et déterminent la translation du système.

Le vélocipède fait fonctionner l'appareil à la façon d'un tricycle, obtenant à l'aide des poignées qu'il tient dans ses mains la déviation à gauche et à droite.

\*\*\*

#### UNE RÉVOLUTION DANS LA CHAUSSURE.

Une révolution a éclaté, paraît-il, dans le monde féminin; le talon Louis XV aurait vécu: les élégantes portent désormais le talon petit, le talon anglais, comme les hommes. Beaucoup même, nous apprend un confrère, se font chauffer des bottiers d'hommes.

Le matin, aux Champs-Élysées et au Bois, on ne voit presque plus que des marcheuses à l'anglaise. Cela change, à vrai dire, l'allure à laquelle nous étions habitués.

Au lieu de porter le corps en avant, comme sous le règne du talon haut, les promeneuses restent maintenant droites et bien d'aplomb. Le buste se détache infiniment mieux, la tête est plus libre, plus dégagée, et tous les mouvements deviennent plus aisés.

Tout est pour le mieux, sans compter les nombreux inconvénients de santé qui ont si souvent défrayé les conseils des médecins, et qui vont disparaître comme par enchantement.

\*\*\*

On vient de faire l'essai, près de Berne, d'un engin qui lance cent cinquante balles à la minute. C'est une mitrailleuse que les Allemands appellent « Hugelsspritze », pompe à balles. On pourrait dire « fontaine à balles », car un de ces engins, que le département militaire fédéral a pour *essai*, peut tirer à jet continu; il suffit de tourner la manivelle et de verser les munitions; ça ne s'arrête pas.

La cinquième partie de *l'Introduction à LA FRANCE ILLUSTRÉE*, de V.-A. MALTE-BRAUN, vient de paraître chez l'éditeur Jules Rouff.

L'auteur y achève les renseignements de statistique générale commencés dans le précédent fascicule.

Elle est accompagnée : 1<sup>o</sup> de deux préfaces destinées à figurer en tête de l'ouvrage complet; 2<sup>o</sup> d'une instruction relative aux divers modes de classement des séries composant cet ouvrage.

En tête des préfaces et hors texte figure un très-beau portrait de l'auteur.

#### LA SEMAINE ILLUSTRÉE

Prix: 30 centimes le numéro.

Sommaire du numéro du 19 janvier 1884.

*Chronique parisienne*, par Alceste.  
*Chronique générale de la Semaine*, par Emile Faure.

*Micheline Avrial*, roman inédit (suite), par Paul Perret.

*Autour du monde: Hong-Kong*, 1 gravure, par Jules Roy.

*L'orfèvre au XIX<sup>e</sup> siècle*, 3 gravures, par H. Barbisier.

*Le Prince et le Pauvre*, roman (suite), 4 gravures, par Marc Twain.

*Caro*, nouvelle (suite et fin), marquis de Saint-Paul.

*Courrier théâtral*, par Gabriel Levasnier et Albrecht du Ruys.

*Sphinxiana*.  
*Bibliographie*, par Ferguson.

*La Semaine financière*, par J. Belletrud.

Librairie H. OUDIN, 31, rue Bonaparte, Paris.

#### GOITRE ET GLANDES

diminuent dès les premières applications et sont RADICALEMENT GUÉRIS par le véritable SIROP DE BOCHET TONÉ et la POMMADE RÉSOLUTIVE DE BERTRAND AINÉ. 40 ANS DE SUCCÈS. Notice gratis. Flacons de SIROP 2.50, 5 fr.; litre 10 fr. POMMADE 2 fr. 50 : franco en ajoutant 0.75 c. en sus. S'adresser pharmacie BERTRAND AINÉ, HANTZER, successeur, place Bellecour, 21, Lyon. Dépôt à Saumur : pharmacie LAUMONDAIS, place de la Bilange.

#### EAUX-BONNES

Eau minérale naturelle contre : Rhumes Catarrhes, Bronchites, etc. Asthme, Phthisie, rebelles à tout autre remède. Employée dans les Hôpitaux. — Dépôt : toutes Pharmacies.

Vente annuelle : Un million de bouteilles.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Étude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

A L'AMIABLE, EN BLOC OU EN DÉTAIL,

**UNE JOLIE PROPRIÉTÉ**

Sise au Vau-Langlais, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, Comprenant :

- 1<sup>o</sup> MAISON DE MAÎTRE, avec jardins, bâtiments de ferme, terres, vignes et prairies, le tout, en un seul tenant, d'une superficie de..... 5 06 28
- 2<sup>o</sup> La pièce de terre du Marronnier..... 1 60 94
- 3<sup>o</sup> Le clos de vigne de Lalma..... 27 06
- 4<sup>o</sup> Les Quatre - Ouches (terre et vigne)..... 50 82
- 5<sup>o</sup> Une vigne, derrière le clos..... 14 34
- 6<sup>o</sup> Autre vigne, avec jardin à côté..... 19 16
- 7<sup>o</sup> Les landes..... 1 90

Total..... 9 68 60

S'adresser, pour traiter, au notaire, ou à M. Edouard BONNAIN, propriétaire au Plessis, commune de Geay (Deux-Sèvres), qui se trouvera en l'étude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire, le dimanche 10 février 1884, à midi.

Étude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

PAR ADJUDICATION,

Le dimanche 10 février, à midi.

En l'étude de M<sup>e</sup> GAUTIER :

- 1<sup>o</sup> UNE MAISON, sise à Saumur, rue de la Visitation, n<sup>o</sup> 10 ;
- 2<sup>o</sup> Et UNE CAVE, avec PETIT JARDIN au-dessus, située à Saumur, rue de l'Hôtel-Dieu, n<sup>o</sup> 7.

S'adresser, pour traiter avant l'adjudication, à MM. MENIER et GENTIL-SAVATIER, propriétaires à Saumur, ou au notaire. (43)

Étude de M<sup>e</sup> PINAULT, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

A L'AMIABLE,

**UNE MAISON**

Sise à Saumur, au lieu dit le Chardonnet.

Comprenant : plusieurs chambres au rez-de-chaussée et au 1<sup>er</sup> étage, avec dépendances, jardin avec bassin, le tout contenant 13 ares 75 centiares.

Appartenant à M<sup>me</sup> veuve Boullis-sière.

S'adresser, pour traiter, audit M<sup>e</sup> PINAULT, notaire. (49)

Étude de M<sup>e</sup> CH. MILLION, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

**VENTE**

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Le Jeudi 24 janvier 1884, à 1 heure après-midi.

A Saumur, en la cour des marchandises de la Gare d'Orléans :

- 1<sup>o</sup> D'un fût CASSIS contenant 40 litres ;
- 2<sup>o</sup> D'un autre fût CASSIS contenant 109 litres.

On paiera comptant, plus 5/0 applicables aux frais.

Le commissaire-priseur, CH. MILLION. (50)

M. MOIZÉ - RAGAIN a l'honneur d'informer le public que par acte devant M<sup>e</sup> BRAC, notaire, du 21 janvier, il a pris la suite des affaires de M. GAUGAIN, grainetier, rue du Portail-Louis, 11.

Il mettra tous ses soins à satisfaire la clientèle de la maison. (51)

**A LOUER**

Pour la Saint-Jean 1884,

**UNE MAISON**

Rue Haute-Saint-Pierre,

Composée de 14 pièces meublées et de diverses dépendances.

S'adresser à M. DAROUSSAT, rue Haute-Saint-Pierre, n<sup>o</sup> 29, Saumur.

**A VENDRE**

Au Comptant

Chez M. Louis DUVAU aîné, négociant à Varrains, près Saumur :

Vin rouge nouveau à 70 francs la barrique ;

Vin rouge vieux à 100 francs ;

Vin rouge vieux, couleur foncée, à 120 francs ;

Vin blanc vieux à 100 francs.

Ces vins pèsent 8 degrés 1/2 à 9 degrés.

Des échantillons sont envoyés sur demande. (403)

**A VENDRE**

DEUX PAONS, le mâle et la femelle.

S'adresser au bureau du journal.

**VIN BLANC**

A VENDRE, récolte de 1882, propriété de la Foie.

S'adresser, pour traiter, à M. LARCHEVÈQUE, régisseur, 2, rue de l'Ermitage, à Saumur. (40)

**AVIS**

L'Usine à Gaz de Saumur se charge de faire toutes installations et fournitures d'appareils d'éclairage et de chauffage par le gaz, moyennant une location mensuelle, variant de 0 fr. 25 à 2 fr., suivant l'importance des objets loués, non compris le compteur. (732)

Manufacture de Pianos et Orgues  
12 Médailles d'honneur.

**LÉPICIER**

RUE DE LA PRÉFECTURE, 26, ANGERS.

M. GAND, l'un des accordeurs de la maison, est en ce moment à Saumur.

Adresser les demandes au bureau du journal.

Une FEMME veuve, sachant faire la cuisine et tenir un ménage, demande un emploi.

S'adresser au bureau du journal.

**LE PULICIDE**

DESTRUCTEUR INFALLIBLE de tous les insectes nuisibles à l'homme, aux animaux domestiques et aux vêtements : Punaises, Pucès, Poux, Mouches, Cafards, Artes, Moustiques, Pucerons, Araignées, Chenilles, Fourmis, etc.

Se trouve à la Pharmacie Centrale, chez M. E. D'HUY, rue de la Tonnelie, 27, dépositaire pour l'arrondissement de Saumur. (179)

**LE JOURNAL DES CAMPAGNES**

Et d'Agriculture progressive réunis

28<sup>e</sup> ANNÉE

Paraissant tous les samedis

AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES

6 fr. par an.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage, une jurisprudence rurale des recettes hygiéniques et d'économie domestique, ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs de bourse, etc., etc.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.

Administration : 18, rue Dauphine, à Paris.

Saumur, imprimerie P. GODET.

**Glycérine Minéralisée (Pour Bains et pour la Toilette).**

**A. RIVAUD**

Chimiste Breveté s. g. d. g., SAUMUR. MÉDAILLÉ AUX EXPOSITIONS.



HYGIÈNE et TOILETTE de la Peau, qu'elle nettoie, adoucit et parfume instantanément. Guérit rapidement et préserve des ECZÈMAS, DARTRES, PITYRIASIS du cuir chevelu (pellicules), ENGELURES, CREVASSES, GERÇURES de tous genres, etc., etc.

A SAUMUR, chez l'inventeur, 22, rue du Temple.

Dépôts : Pharmacies, Etablissements de Bains et Maisons de Produits Hygiéniques.

**LES RÉCITS D'UNE TANTE**

Par M<sup>me</sup> la vicomtesse de GAIGNERON

Née de Sainte-Marie d'Agneaux.

PRIX BROCHÉ : 2 fr. 50.

Saumur, chez Paul GODET, imprimeur-libraire, et chez tous les libraires.

**EN VENTE**

Chez JAVAUD, libraire, rue Saint-Jean, Saumur :

**LA CHASSE**

2<sup>e</sup> édition ; Prix : 4 fr. 50

Par MM. GIRAUDEAU, LELIÈVRE et SOUDÉE,

Suivie de La LOUVETERIE, Le DROIT sur le GIBIER, La RESPONSABILITÉ des Chasseurs, des Propriétaires de Bois, Les Gardes-Particuliers, Formules et Tables.

MÉDAILLE D'OR A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1878

**APPAREILS CONTINUS**

POUR LA FABRICATION DES BOISSONS GAZEUSES  
Eaux-de-Seltz, Limonades, Soda-Water, Vins mousseux, Bières  
LES SEULS QUI SOIENT ARGENTÉS A L'INTÉRIEUR  
NOUVEAU PETIT APPAREIL CONTINU A BON MARCHÉ



Les Siphons à grand et à petit levier sont solides et faciles à nettoyer.

**MAISON J. HERMANN-LACHAPPELLE**

J. BOULET & C<sup>ie</sup>, Successeurs, INGÉNIEURS-CONSTRUCTEURS  
RUE BOINOD, 31-33 (Boulevard Ornano, 4-6) PARIS  
ENVOI FRANCO DU PROSPECTUS DÉTAILLÉ

**VINS DE BORDEAUX**

M. L. Vienne-Lazare, propriétaire-négociant, 67, 69, 71, rue Lagrange, Bordeaux, offre ses vins en nature payables à 60 jours, f<sup>o</sup> de port à la gare désignée par l'acheteur  
Vin de table rouge, 1882 130 fr. la barrique, 228 litres. Médoc 1879, 210 fr. la barrique, de 228 litres.  
Envoi de prix-courants sur demande. Je reprends la marchandise qui ne convient pas.  
Réception des Agents sérieux et honorables pour les localités où je ne suis pas déjà représenté.

**VOUS NE TOUSSEREZ PLUS** si vous sucez quelques

goudrons agréables à la bouche, ils portent de suite l'arôme précieux du Goudron sur les poumons et arrêtent aussitôt la toux. Par le passé on buvait de l'Eau de Goudron, mais le goût répugnait. Depuis peu on fait des capsules recouvertes de gélatine pour en masquer la saveur : ici l'inconvénient est grand, car l'enveloppe dure qui recouvre le goudron l'empêche d'agir comme calmant immédiat, tandis que le Bonbon GRAMONT fond de suite et soulage immédiatement. Prix : la Boîte 1 fr. 75 ; demi-Boîte 1 fr. 50. Se méfier des Contrefaçons. — Exiger la Signature de D<sup>r</sup> GRAMONT.

Dépôts à Saumur : pharmacie GABLIN, rue d'Orléans, 27, et toutes les pharmacies. (664)

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 22 JANVIER 1884.**

Valeurs au comptant	Clôture préc <sup>e</sup>	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture préc <sup>e</sup>	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture préc <sup>e</sup>	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture préc <sup>e</sup>	Dernier cours.
3 % .....	76 90	76 40	Est .....	732 50	732 50	Obligations.			Gaz parisien .....	511	512
3 % amortissable .....	77 80	78 02	Paris-Lyon-Méditerranée .....	1240	1245	Ville de Paris, oblg. 1855-1860	518 50	519	Est .....	553	558 25
4 1/2 % .....	107 15	107 50	Midi .....	1130	1132 50	— 1865, 4 % .....	520	520	Midi .....	355	354 75
4 1/2 % (nouveau) .....	107 22	107 50	Nord .....	1748 75	1730	— 1869, 3 % .....	403	404	Nord .....	360	359 75
Obligations du Trésor .....	502 50	500	Orléans .....	1280	1278 75	— 1871, 3 % .....	388	387 50	Orléans .....	356	356 5
Banque de France .....	5180	5175	Ouest .....	797 50	795	— 1875, 4 % .....	509	509	Ouest .....	358	359
Société Générale .....	485	485	Compagnie parisienne du Gaz.	1445	1455	— 1876, 4 % .....	509	509	Paris-Lyon-Méditerranée .....	364	362
Comptoir d'escompte .....	940	950	Canal de Suez .....	1987 50	2007 50	Bons de liquid. Ville de Paris.	521	522 50	Paris-Bourbonnais .....	362	364
Crédit Lyonnais .....	555	560	C. gén. Transatlantique .....	492 50	490	Obligations communales 1879.	444	443	Canal de Suez .....	564	564
Crédit Foncier, act. 500 fr. .....	1245	1260				Obligat. foncières 1879 3 % .....	440	439 75			
Crédit de France .....						Obligat. foncières 1883 3 % .....	335 75	335 75			
Crédit mobilier .....	332 50	340									

**CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR**

Ligne d'Orléans (Service d'Hiver)		Ligne de l'Etat (Service d'Hiver modifié depuis le 1 <sup>er</sup> octobre 1883)					
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.		SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY			MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR		
Heures	Service	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte matin.	Mixte soir.
3 heures 8 minutes	du matin, express-poste.						
6 — 55	matin (s'arrête à la Possonnière)						
8 — 56	matin, omnibus-mixte.						
1 — 25	soir, —						
3 — 32	— express.						
7 — 15	— omnibus.						
10 — 36	— (s'arrête à Angers.)						
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.		SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS			THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR		
Heures	Service	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte matin.	Mixte soir.
3 heures 26 minutes	du matin, direct-mixte.						
8 — 21	— omnibus.						
9 — 37	— express.						
12 — 48	— soir, omnibus-mixte.						
4 — 44	— —						
7 — 4	— omnibus (s'ar. à Tours)						
10 — 24	— express-poste.						
Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56 ; à Tours à 9 heures.							
MONTREUIL-BELLAY - POITIERS venant d'Angers.		POITIERS - MONTREUIL-BELLAY allant à Angers.					
Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte matin.	Mixte soir.				
Montreuil-Bellay .....	(départ) 7 50	1 53	8 35				
Loudun .....	(départ) 7 58	2 49	9 33				
Argay .....	(départ) 8 27	3 14	9 53				
Mirebeau .....	(départ) 9 33	4 —	10 47				
Neuville .....	(départ) 9 55	4 25	11 17				
Poitiers .....	(départ) 10 32	4 56	11 52				
Poitiers .....	(arrivée) 5 50	12 10	6 10				
Neuville .....	(arrivée) 6 28	12 55	7 02				
Mirebeau .....	(arrivée) 6 55	1 28	7 50				
Argay .....	(arrivée) 8 01	2 27	9 10				
Loudun .....	(arrivée) 8 38	3 13	10 12				
Montreuil-Bellay	(arrivée) 9 24	4 09	10 58				